

Actes

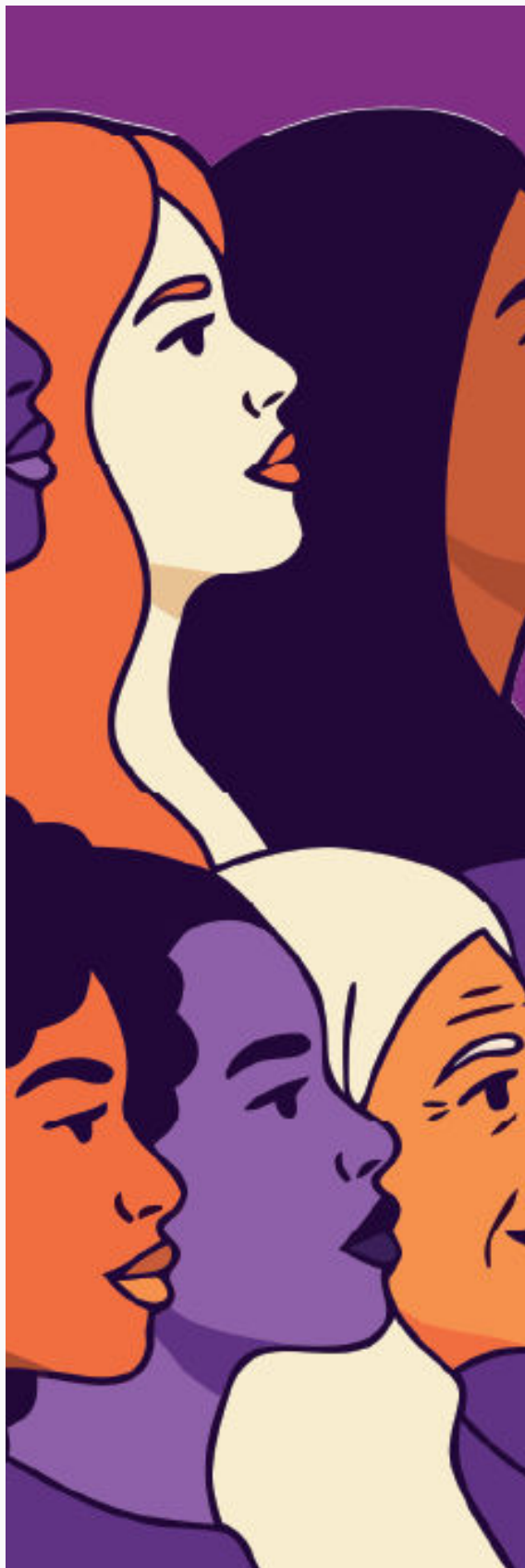
“De victimes à expertes :
comment faire de la parole des femmes
victimes un levier de démocratie,
de transformation et de réparation ?”

Assemblée Générale

23 juin 2026



Introduction de la Présidente



Mesdames, Messieurs,
Cher.es adhèrent.es, Cher.es partenaires,
Chères membres du Conseil d'administration,

Je suis très heureuse de vous accueillir aujourd'hui à l'occasion de notre Assemblée générale de l'association Tremplin 94 Solidarité Femmes.

Ce temps fort de notre vie associative est un moment essentiel. Il nous permet non seulement de rendre compte du travail accompli au cours de l'année écoulée, mais aussi de partager collectivement les enjeux, les difficultés et les perspectives qui façonnent notre action au quotidien.

Dans un contexte où les violences faites aux femmes demeurent une réalité préoccupante, notre engagement reste plus que jamais nécessaire. Chaque jour, nos équipes se mobilisent pour accompagner, protéger et soutenir des femmes et leurs enfants dans des parcours souvent marqués par des ruptures, mais aussi par un immense courage.

Je tiens à saluer ici le professionnalisme et l'implication de l'ensemble des salariées, des bénévoles et des partenaires qui rendent possible la mise en œuvre de nos missions. Leur engagement est au cœur de la qualité de l'accompagnement que nous proposons.

Cette année encore, notre association a su s'adapter, innover et consolider ses dispositifs pour répondre au mieux aux besoins des femmes que nous accueillons. Nous aurons l'occasion, au cours de cette assemblée, de revenir en détail sur nos actions, nos résultats, ainsi que sur les orientations à venir.

Je remercie également l'ensemble de nos financeurs et partenaires institutionnels pour leur soutien indispensable, ainsi que vous toutes et tous pour votre présence et votre fidélité à nos côtés.

Je déclare ouverte l'Assemblée générale de Tremplin 94 Solidarité Femmes.

Je vous remercie.

Isabel ADNOT

Introduction

Cette année, nous avons souhaité ouvrir notre Assemblée générale par un temps de réflexion consacré aux violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux enfants, dont les violences conjugales constituent l'une des formes les plus répandues.

Les chiffres sont connus, mais ils demeurent vertigineux : une femme sur dix est victime de violences conjugales ; dans chaque classe, environ trois enfants sont victimes de violences sexuelles ; une femme est violée toutes les sept minutes.

Face à cette réalité, nous entendons souvent parler de la nécessité de libérer la parole. Aujourd'hui, nous aimerions aller un peu plus loin et nous demander : sommes-nous réellement capables d'entendre cette parole ? De lui faire une place ? De la reconnaître comme une source de savoir et de transformation ?

Car les victimes ne sont pas seulement témoins des violences qu'elles ont subies. Elles possèdent une connaissance précieuse des mécanismes de domination, des obstacles institutionnels, des silences, des dénis, mais aussi des leviers qui permettent de reconstruire et de réparer.

C'est autour de cette conviction que nous vous proposons d'échanger ce matin autour d'une question essentielle : **« De victimes à expertes : comment faire de la parole des femmes victimes un levier de démocratie, de transformation et de réparation ? »**

Au fond, comment passer d'une logique où les victimes seraient uniquement bénéficiaires des politiques publiques à une logique où elles deviennent pleinement actrices du changement ?

Comment reconnaître l'expertise issue du vécu ? Comment l'intégrer dans nos pratiques professionnelles, nos institutions et nos décisions collectives ?

Pour explorer ces questions, nous avons réuni des regards complémentaires :

- **Alice Casagrande**, responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Département de la Seine-Saint-Denis, ancienne secrétaire générale de la CIVIISE et autrice de l'ouvrage « Apprendre des victimes ».
- **Iris Ané**, responsable pédagogique de l'association Face à l'Inceste et ancienne rapporteure de la CIVIISE ;
- **Olympe, Rosa et Violette** qui ont accepté de partager aujourd'hui une partie de leur parcours de vie ;
- **Bérengère Seyve**, responsable de formation à l'ADRIC.

Apprendre des victimes : un renversement de perspective

Intervention d'**Alice CASAGRANDE**

Responsable de l'Observatoire des violences faites aux femmes du Département de la Seine-Saint-Denis;

Ancienne secrétaire générale de la CIVIISE ;

Autrice de l'ouvrage « Apprendre des victimes ».

La notion de « victime » est loin d'être neutre. Historiquement, elle désigne celui ou celle qui a péri, notamment dans le contexte de la guerre, ce qui contribue à associer ce terme à une représentation de la passivité, de la souffrance et de l'irréversibilité. Dès lors, l'expression « apprendre des victimes » peut apparaître contre-intuitive.

Plusieurs mouvements féministes ainsi que les acteurs et actrices engagé.es dans la lutte contre les violences faites aux enfants proposent de lui préférer le terme de « survivant » ou « survivante ». Ce déplacement lexical n'est pas anodin : il met en avant les capacités de résistance, de résilience, de reconstruction et d'action des personnes concernées. Le terme de survivant.e invite ainsi davantage à reconnaître une expérience susceptible de produire des savoirs. Toutefois, conserver le terme de victime permet également d'interroger les représentations sociales qui lui sont attachées et de les déplacer.

L'idée « d'apprendre des victimes » repose sur un changement de regard porté sur les violences sexistes et sexuelles. Deux lectures sont en effet possibles. La première consiste à considérer ces violences comme des tragédies individuelles, relevant de destins singuliers ou de drames privés. Cette approche, largement dominante dans le traitement médiatique des faits divers, individualise les violences et tend à les déconnecter de leurs déterminants sociaux.

À l'inverse, une lecture systémique considère que les violences faites aux femmes et aux enfants sont l'expression de rapports sociaux de domination, inscrits dans un ordre patriarcal. Les violences ne constituent alors plus seulement des expériences individuelles, mais les manifestations concrètes d'un phénomène social. Les victimes ne sont pas uniquement les personnes qui subissent ces violences ; elles en deviennent également les témoins privilégiés et les premières analystes.

Leur expérience ne se limite pas aux violences elles-mêmes. Elle englobe également les réponses, ou les absences de réponse, apportées par les différentes institutions. Les parcours des victimes mettent ainsi en lumière les dysfonctionnements des services de police, de la justice, des établissements de santé, des services sociaux ou encore des dispositifs de protection. En ce sens, les victimes possèdent une connaissance des mécanismes de reproduction des violences et des obstacles rencontrés dans les processus de protection et de réparation.

Apprendre des victimes revient donc à reconnaître leur expérience comme une source de savoir indispensable pour comprendre les violences systémiques. Leur parole permet d'identifier non seulement ce qui se produit dans les espaces privés où s'exercent les violences, mais également ce qui se joue, ou ne se joue pas, dans les institutions censées y répondre. En faisant des victimes des productrices de connaissances plutôt que de simples bénéficiaires de protection, cette perspective invite à repenser les politiques publiques, les pratiques professionnelles et les modalités d'accompagnement à partir des savoirs issus de l'expérience vécue.

De la participation à la co-construction : reconnaître l'expertise des victimes

La réflexion sur l'expertise des victimes s'inscrit dans une démarche plus ancienne, développée entre 2016 et 2018 à l'occasion de l'élaboration de la Déclaration des savoirs associés. Ce texte, consacré aux secteurs social, médico-social et sanitaire, défendait le principe selon lequel les personnes dites « vulnérables » doivent être pleinement associées à la formation des professionnel.les et à la production des savoirs qui concernent leur expérience. L'hypothèse centrale était que les savoirs expérientiels constituent un apport indispensable aux savoirs académiques et professionnels.

L'entrée au sein de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église catholique (CIASE) a conduit à transposer ce principe au champ des violences sexuelles. Dès la création de la commission, il est apparu nécessaire que les personnes victimes ne soient pas uniquement sollicitées pour témoigner, mais qu'elles puissent participer à la construction des analyses et des recommandations. C'est dans cette perspective qu'a été proposée la création d'un espace de co-construction réunissant les collectifs de victimes et les experts de la commission.

Cette démarche introduisait une dimension nouvelle dans le fonctionnement de la CIASE. Elle ne remettait nullement en cause les deux piliers du travail de la commission : d'une part, la recherche analytique visant à comprendre les mécanismes institutionnels ayant permis les violences pendant plusieurs décennies ; d'autre part, le recueil des témoignages, indispensable à la reconnaissance des victimes et à la restauration de leur crédibilité. La co-construction constituait un troisième registre d'action, complémentaire des deux premiers. Elle ne relevait ni exclusivement de la production scientifique ni uniquement de la reconnaissance des souffrances, elle visait à faire des personnes victimes des actrices de la réflexion collective.

Cette orientation répondait à un enjeu éthique fondamental. Les victimes ont subi une première dépossession de leur pouvoir d'agir lors des violences. Il aurait été paradoxal qu'une commission chargée de faire émerger des réponses reproduise, même involontairement, une relation de passivité en élaborant ses propositions sans leur participation. Reconnaître les victimes comme des expertes à part entière revenait ainsi à rompre avec une logique paternaliste et à leur attribuer une place équivalente à celle des autres membres de la commission dans le processus de réflexion.

Cette approche a ensuite été prolongée au sein de la Commission indépendante sur l'inceste et les violences sexuelles faites aux enfants (CIVIISE), notamment avec des adolescent.es victimes de violences sexuelles en ligne. Là encore, l'objectif n'était pas de créer un simple espace d'expression, mais de proposer une véritable participation à la construction des réponses collectives face à la pédocriminalité numérique. Si les contextes, les publics et les modalités d'engagement différaient de ceux de la CIASE, la philosophie demeurait identique : considérer les personnes concernées comme des partenaires de travail plutôt que comme de simples bénéficiaires des politiques élaborées en leur faveur.

Cette posture repose sur une conception renouvelée de l'expertise. Reconnaître l'expertise des victimes implique d'admettre que les savoirs professionnels, institutionnels ou scientifiques sont, à eux seuls, incomplets. L'expérience vécue révèle des dimensions de la réalité auxquelles les expert.es n'ont pas directement accès. Elle ne remplace pas les autres formes de savoir, mais les complète en apportant une compréhension située des mécanismes de violence, des défaillances institutionnelles et des conditions nécessaires à une protection effective.

L'enjeu est ainsi de passer d'une logique de protection à une logique de coopération. Lorsque les personnes victimes disposent du recul nécessaire sur leur parcours, leur expérience ne constitue plus seulement le témoignage d'une souffrance ; elle devient une ressource pour l'action publique, un levier de créativité institutionnelle et une source de transformation des pratiques professionnelles. Les reconnaître comme coproductrices de savoirs revient à faire de leur expérience un élément constitutif de l'expertise collective indispensable à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

De la vulnérabilité à la contribution : changer le regard porté sur les victimes

L'un des principaux obstacles à la reconnaissance de l'expertise des victimes réside dans les représentations qui leur sont associées. Les professionnel.les rencontrent le plus souvent les personnes victimes au moment où elles sont les plus fragilisées : leur récit peut être hésitant, leur mémoire lacunaire, leurs émotions envahissantes ou leurs propos contradictoires. Cette rencontre, située dans un moment de grande vulnérabilité, tend à figer l'image de la victime dans une position de faiblesse et de dépendance. Il existe ainsi un risque de réduire durablement les personnes à cet état transitoire, en oubliant leur capacité d'évolution, d'analyse et d'action.

Cette représentation contraste pourtant avec une réalité largement connue dans les métiers de la relation, du soin, de la justice ou du travail social. De nombreux.euses professionnel.les ont-elles ou eux-mêmes traversé des expériences traumatiques ou des situations de violence, sans que celles-ci soient rendues publiques. Leur engagement professionnel s'inscrit parfois dans un parcours personnel de réparation ou de transformation. Ces expériences demeurent souvent tues, par pudeur ou par choix, mais elles témoignent du fait que l'expérience de la violence n'est pas incompatible avec l'exercice de responsabilités, de compétences et d'une expertise reconnue.

Dans l'espace public, la figure de la victime devenue actrice de transformation existe principalement à travers quelques personnalités médiatiques, écrivain.es, artistes ou militant.es ayant fait de leur histoire personnelle un levier d'engagement collectif. Si ces parcours jouent un rôle essentiel dans la reconnaissance sociale des violences, ils tendent également à faire de la contribution des victimes une forme d'exception, associée à des trajectoires héroïques ou extraordinaires.

Or, la capacité de contribuer ne devrait pas être réservée à quelques figures emblématiques. Elle ne suppose ni une médiatisation particulière ni un engagement militant exceptionnel. Elle repose avant tout sur la possibilité, pour les personnes concernées, de mettre leur expérience au service de l'amélioration des politiques publiques, des pratiques professionnelles et des institutions. Encore faut-il que celles-ci créent les conditions permettant cette participation.

L'enjeu est donc moins de transformer les victimes en héroïnes que de reconnaître leur légitimité comme contributrices ordinaires des dispositifs qui les concernent. Cette reconnaissance implique une évolution des modes de gouvernance des institutions. Aujourd'hui, les personnes ayant vécu des violences demeurent largement absentes des instances où sont conçues les politiques censées les protéger ou les accompagner. Qu'il s'agisse des établissements de santé confrontés aux violences gynécologiques et obstétricales, des unités d'accueil pédiatrique pour les enfants en danger, des associations d'aide aux victimes ou plus largement des institutions publiques, les personnes directement concernées participent rarement aux instances de décision en tant que détentrices d'un savoir expérientiel.

Cette absence révèle une conception encore largement paternaliste de l'action publique. Les victimes sont pensées comme des bénéficiaires de protection davantage que comme des partenaires de transformation. Or, l'expérience des violences produit un savoir spécifique sur les défaillances institutionnelles, les obstacles rencontrés dans les parcours de protection et les conditions d'une prise en charge réellement adaptée. À ce titre, elle constitue une ressource collective susceptible d'améliorer durablement les dispositifs existants.

La notion de « victime contributrice » permet ainsi de dépasser l'opposition traditionnelle entre vulnérabilité et compétence. Elle désigne des personnes capables de porter un regard réflexif sur leur parcours et de transformer cette expérience en un savoir utile à la collectivité. Reconnaître cette contribution revient à considérer que les traces laissées par les violences peuvent devenir, lorsque les personnes le souhaitent et au moment qu'elles jugent opportun, une ressource pour la société tout entière. La participation des victimes ne relève alors plus d'un geste symbolique de consultation, mais d'une véritable reconnaissance de leur place dans la production des savoirs et dans la transformation des institutions.



La parole des victimes comme source de transformation des savoirs et des institutions

Intervention d'**Iris ANE**

Responsable pédagogique de l'association "Face à l'Inceste";

Ancienne rapporteure de la CIVIISE

Les évolutions récentes de la place accordée aux victimes révèlent un paradoxe profond. D'un côté, certaines figures de victimes occupent désormais une place centrale dans l'espace médiatique et politique ; de l'autre, les moyens consacrés à la prévention, à l'accompagnement et à la reconnaissance des violences demeurent largement insuffisants. Cette tension traduit une hiérarchisation sociale des victimes et des violences, selon laquelle toutes les personnes concernées ne bénéficient pas de la même reconnaissance publique.

Cette hiérarchisation s'observe d'abord dans la sélection des violences jugées dignes d'émotion collective. Certaines situations provoquent une mobilisation nationale lorsqu'elles aboutissent à la mort de la victime, tandis que des violences pourtant massives, comme les violences sexuelles commises contre les enfants, continuent de susciter une mobilisation institutionnelle plus limitée. Elle s'observe également dans les caractéristiques sociales des victimes elles-mêmes. L'âge, le genre, la couleur de peau, la position sociale, le statut migratoire ou encore l'identité de genre influencent les modalités de reconnaissance publique. Certaines victimes sont plus facilement érigées en figures consensuelles de l'innocence, tandis que d'autres demeurent invisibilisées ou voient leur statut de victime contesté.

Cette sélection sociale produit des effets jusque dans les pratiques professionnelles. La médiatisation croissante des violences sexistes et sexuelles a certes favorisé une meilleure visibilité de ces phénomènes, mais elle a parfois suscité des réactions de lassitude ou de banalisation chez certain.es professionnel.les. Plusieurs victimes rapportent ainsi que leur parole est désormais accueillie avec une forme de suspicion ou de fatigue, comme si l'augmentation des révélations conduisait paradoxalement à une moindre reconnaissance de chaque parcours individuel.

Malgré ces limites, les dernières années ont marqué un changement de paradigme important dans la manière de considérer la parole des victimes. Longtemps, celle-ci a été recueillie dans une logique essentiellement utilitariste : elle constituait un moyen d'établir des faits, d'engager des poursuites judiciaires ou d'adapter une prise en charge thérapeutique. La parole était entendue pour ce qu'elle permettait de produire : une preuve, un diagnostic, une décision ; sans être envisagée comme une source autonome de connaissance sur les mécanismes des violences.

À partir du mouvement #MeToo, une lecture plus structurelle des violences s'est progressivement imposée. Cette évolution résulte de la rencontre entre deux dynamiques complémentaires. D'une part, la prise de parole massive des personnes concernées, qui ont investi les espaces médiatiques et numériques sans y avoir été préalablement autorisées. D'autre part, l'expertise construite de longue date par les associations féministes et les collectifs spécialisés, qui avaient déjà identifié les régularités des violences à partir de milliers de récits recueillis au fil des années. Ces savoirs de terrain ont notamment permis de mettre en évidence les stratégies récurrentes des agresseurs, révélant que les trajectoires individuelles s'inscrivent dans des mécanismes sociaux largement partagés.

Les travaux de la CIASE puis de la CIVISE ont constitué une étape supplémentaire en reconnaissant institutionnellement cette valeur cognitive de la parole des victimes. Si ces commissions avaient pour mission de recueillir les témoignages et de formuler des recommandations, elles ont progressivement fait le choix de considérer les récits des personnes concernées comme le matériau même de l'analyse des politiques publiques. La parole des victimes n'était plus seulement un objet d'écoute ou de reconnaissance ; elle devenait un instrument de compréhension des violences et de transformation des institutions.

Cette évolution conduit à reconnaître pleinement l'existence d'un savoir expérientiel. Les personnes ayant subi des violences disposent d'une connaissance située, inaccessible à celles et ceux qui n'ont pas vécu ces expériences. Il ne s'agit pas d'opposer cette connaissance aux savoirs scientifiques ou professionnels, mais de reconnaître leur complémentarité. L'expérience vécue permet d'éclairer des dimensions de la violence auxquelles les approches extérieures n'ont qu'un accès partiel, notamment les mécanismes d'emprise, les effets des violences dans le temps ou encore les obstacles rencontrés au sein des institutions.

Reconnaître ce savoir expérientiel implique également une transformation de la posture professionnelle. Il ne s'agit plus pour les institutions de parler à la place des victimes ou de construire des réponses sans elles, mais d'accepter que leur expérience constitue une ressource indispensable à l'élaboration des politiques publiques et des pratiques d'accompagnement. Cette reconnaissance invite les professionnelles à quitter une position de surplomb pour adopter une posture de coopération, fondée sur l'humilité et la complémentarité des savoirs.

Ainsi, reconnaître l'expertise des victimes ne consiste pas uniquement à améliorer la qualité des dispositifs de prévention ou de prise en charge. Il s'agit également de modifier le regard porté sur les personnes concernées. En leur attribuant une place dans la production des connaissances et dans la gouvernance des institutions, la société ne les considère plus uniquement comme des bénéficiaires de protection, mais comme des actrices de la compréhension et de la transformation des violences. Cette reconnaissance constitue, à ce titre, une étape essentielle du processus de réparation et de participation démocratique.

Le vécu comme savoir

Interventions d'**Olympe, Rosa et Violette**

Survivantes des violences conjugales

Nous aimerions maintenant donner la parole à Olympe, Rosa et Violette. Merci à toutes les trois d'avoir accepté d'être présentes aujourd'hui. Prendre la parole publiquement sur son histoire n'est jamais anodin. C'est un acte de courage et aussi, d'une certaine manière, un acte de transmission.

Du statut de victime à la reconstruction : trois parcours, une même dynamique d'émancipation

Les témoignages d'Olympe, de Rosa et de Violette illustrent, chacun à leur manière, que le parcours de sortie des violences ne se réduit ni à un événement ponctuel ni à une simple rupture avec l'auteur des violences. Il s'agit d'un processus long, marqué par des décisions successives, des obstacles, des ressources mobilisées et une profonde transformation du rapport à soi.

Le témoignage d'Olympe met en évidence la dimension progressive de ce cheminement. Après trente-sept années de violences, elle décrit comme une étape décisive la décision de franchir les portes d'un commissariat pour déposer plainte, malgré la peur qui l'habitait. Ce qu'elle retient aujourd'hui n'est pas uniquement l'épreuve traversée, mais la capacité qu'elle a développée à agir malgré cette appréhension. Son récit souligne que le parcours de sortie des violences est constitué d'une succession d'actes de courage qui permettent progressivement de reprendre du pouvoir sur sa propre vie. Avec le recul, le sentiment dominant n'est plus celui de la souffrance mais celui de la fierté du chemin parcouru.

Le témoignage de Rosa insiste davantage sur la reconstruction identitaire. Après seize années de violences conjugales, elle décrit un parcours particulièrement long, jalonné de périodes de découragement et de perte de confiance en elle. Pourtant, son regard rétrospectif ne s'organise pas autour des violences subies mais autour de la persévérance dont elle a fait preuve. Son refus de se définir exclusivement comme « victime » traduit une volonté de sortir d'une identité assignée pour revendiquer celle d'une femme qui s'est battue, relevée et continue d'avancer. Cette évolution illustre le passage d'une identité façonnée par les violences à une identité construite autour des capacités de résistance et de reconstruction.

Le témoignage de Violette met en lumière les multiples dimensions du processus de sortie des violences. La décision de quitter le domicile conjugal apparaît comme un acte de protection pour elle-même et pour son enfant, mais aussi comme une rupture avec un environnement qui représentait paradoxalement une forme de sécurité. Son récit rappelle que sortir des violences implique d'accepter des pertes, de traverser une période d'incertitude et d'apprendre progressivement à faire confiance aux professionnels ainsi qu'aux dispositifs d'accompagnement. Elle souligne ainsi que la reconstruction repose autant sur les ressources personnelles que sur la qualité du soutien reçu.

Ces trois parcours présentent des trajectoires singulières, mais convergent autour de plusieurs enseignements communs. D'abord, la sortie des violences apparaît comme un processus de longue durée, rarement linéaire, qui mobilise des capacités importantes de persévérance. Ensuite, chacun des témoignages met en évidence un déplacement progressif du regard porté sur soi : les personnes ne se définissent plus uniquement par les violences qu'elles ont subies, mais par les ressources qu'elles ont mobilisées pour s'en extraire. Enfin, tous rappellent que cette reconstruction ne relève jamais de la seule volonté individuelle. Elle suppose l'existence de soutiens, de dispositifs accessibles et de professionnel.les capables d'accompagner les personnes dans le respect de leur rythme et de leurs choix.

Ces récits invitent ainsi à dépasser une représentation exclusivement compassionnelle des violences. Ils montrent que les personnes concernées ne sont pas seulement porteuses d'un vécu traumatique ; elles développent, au fil de leur parcours, des compétences, des stratégies d'adaptation et une capacité d'analyse qui constituent autant de savoirs expérientiels. C'est précisément cette transformation de l'expérience en connaissance qui ouvre la possibilité d'une contribution à l'accompagnement d'autres personnes et, plus largement, à l'amélioration des politiques publiques et des pratiques professionnelles.

Être entendue : les conditions d'une parole qui permet la reconstruction

Les témoignages d'Olympe, de Rosa et de Violette montrent que le sentiment d'être véritablement entendue ne dépend pas uniquement de la possibilité de prendre la parole. Il résulte de la qualité de la relation instaurée avec les professionnel.les, de la reconnaissance accordée au récit des personnes et de la continuité de l'accompagnement proposé. À l'inverse, l'absence d'écoute ou des réactions perçues comme disqualifiantes peuvent fragiliser durablement les parcours de sortie des violences.

Le témoignage d'Olympe met en évidence l'importance d'un accueil institutionnel coordonné et bienveillant. Malgré la crainte qui précédait son dépôt de plainte, elle décrit une succession de rencontres positives, tant au commissariat que dans les différentes structures qui l'ont accompagnée. Pour elle, le fait que l'auteur des violences ait été placé en garde à vue a constitué une première forme de reconnaissance de sa parole. Elle souligne également le rôle déterminant des professionnel.les rencontrés au fil de son parcours, mais aussi celui des autres femmes hébergées, dont le soutien quotidien a contribué à rompre l'isolement dans lequel elle se trouvait. Son récit montre que la reconstruction repose autant sur la qualité des réponses institutionnelles que sur les liens de solidarité qui se tissent entre personnes confrontées à des expériences similaires.

Le témoignage de Rosa met davantage l'accent sur la confiance comme condition préalable à la parole. Pendant de nombreuses années, elle n'a livré qu'une partie de son histoire, par peur du jugement, de l'incompréhension ou de la remise en cause de son vécu. Elle rappelle que, pour une personne ayant subi des violences pendant une longue période, une remarque maladroite ou une attitude laissant planer le doute peuvent suffire à réactiver la culpabilité déjà intériorisée. À l'inverse, son arrivée au sein du Café Sororité de Tremplin 94 Solidarité Femmes constitue un tournant majeur de son parcours. Elle y découvre un espace dans lequel elle n'a plus besoin de tout expliquer pour être comprise. L'absence de jugement, la bienveillance et la solidarité entre femmes rendent possible une reconnaissance qui dépasse la seule écoute du récit et ouvre un véritable processus de reconstruction.

Le témoignage de Violette souligne quant à lui la force transformatrice d'un accompagnement inscrit dans la durée. Lorsqu'elle arrive dans la structure d'accueil, son état physique et psychologique est profondément altéré. Une intervention de sa référente constitue un moment charnière : en lui rappelant qu'elle ne pourra protéger son enfant sans prendre soin d'elle-même, celle-ci opère un déplacement du regard que Violette porte sur elle-même. Cette parole professionnelle agit comme un véritable déclic. Son témoignage met également en lumière l'importance des espaces collectifs, notamment du Café Sororité, où les expériences des autres femmes nourrissent l'espoir et renforcent le sentiment de ne plus être seule. Enfin, elle insiste sur la patience nécessaire à tout parcours de sortie des violences, sur la confiance progressivement construite avec les professionnel.les et sur la persévérance qui lui a permis de continuer à chercher de l'aide malgré plusieurs expériences antérieures où elle ne s'était pas sentie entendue.

Pris ensemble, ces trois témoignages permettent d'identifier plusieurs conditions essentielles d'un accompagnement respectueux des personnes victimes. La première est la reconnaissance immédiate de leur parole, sans suspicion ni minimisation des violences. La seconde réside dans une relation fondée sur la bienveillance, le respect et la confiance, qui permet aux personnes de reprendre progressivement confiance en elles-mêmes. La troisième tient à la continuité de l'accompagnement : les parcours de sortie des violences s'inscrivent dans le temps long et supposent une présence constante des professionnel.les ainsi qu'une coordination entre les différents dispositifs.

Ces récits mettent également en évidence le rôle spécifique des espaces de soutien entre pairs. Les groupes de parole, les cafés-sororité ou les rencontres informelles avec d'autres femmes ayant vécu des violences produisent une forme de reconnaissance qui ne repose pas uniquement sur les compétences professionnelles mais sur une compréhension partagée de l'expérience vécue. Cette proximité expérientielle permet de rompre le sentiment d'isolement, de normaliser certaines réactions psychiques liées au traumatisme et de restaurer progressivement la capacité d'agir.

Enfin, ces témoignages rappellent que la qualité d'un accompagnement ne se mesure pas seulement aux dispositifs mobilisés ou aux décisions administratives prises. Elle se construit dans les interactions quotidiennes, à travers des paroles qui restaurent plutôt que des paroles qui fragilisent, des attitudes qui reconnaissent plutôt que des attitudes qui jugent, et une présence suffisamment constante pour permettre aux personnes de retrouver la confiance nécessaire à leur reconstruction. L'écoute apparaît ainsi non comme une étape préalable de l'intervention, mais comme une pratique professionnelle à part entière, capable d'infléchir durablement les trajectoires de sortie des violences.

De l'expérience à la transformation : les messages adressés aux professionnel.les et aux institutions

Les témoignages d'Olympe, de Rosa et de Violette ne se limitent pas à raconter des parcours de sortie des violences. Ils formulent également des attentes précises à l'égard des professionnel.les, des institutions et des décideurs publics. Au-delà de leurs expériences singulières, ces récits convergent vers une même exigence : faire de l'écoute un véritable levier d'action et reconnaître les personnes concernées comme des partenaires des politiques de lutte contre les violences.

Le témoignage d'Olympe est avant tout un message d'espoir et de confiance. Forte de son propre parcours, elle exprime le souhait que toutes les femmes trouvent la force de quitter les violences et puissent bénéficier d'un accompagnement aussi soutenant que celui qu'elle a reçu. Son expérience lui permet d'affirmer combien une écoute bienveillante constitue un facteur décisif dans la reprise de confiance. Pour elle, se sentir entendue, crue et accompagnée donne la certitude de ne plus être seule et rend possible l'engagement dans un parcours de reconstruction.

Le témoignage de Rosa insiste sur l'articulation entre écoute et action. Elle rappelle que les femmes qui demandent de l'aide ne recherchent pas d'abord la compassion, mais des réponses concrètes à une situation d'urgence. Lorsqu'une femme trouve la force de quitter les violences, cette décision intervient souvent au terme d'un long processus marqué par la peur, l'isolement et les hésitations. Dès lors, les institutions ne peuvent se contenter d'accueillir la parole ; elles doivent être en mesure d'apporter rapidement des réponses adaptées en matière de sécurité, d'hébergement, de ressources matérielles et d'accompagnement psychologique. Son témoignage rappelle également que les professionnel.les n'ont pas besoin d'avoir vécu les violences pour accompagner de manière pertinente. Ce qui est attendu d'elles et eux relève avant tout d'une posture : écouter sans juger, reconnaître la crédibilité de la parole exprimée et agir avec réactivité. Selon elle, la qualité de cette première réponse peut transformer durablement un parcours de vie, voire en préserver l'issue.

Le témoignage de Violette met en avant la capacité des professionnel.les à soutenir les processus de reconstruction lorsqu'elles et ils prennent le temps de comprendre les situations dans leur singularité. Elle souligne combien une écoute attentive, associée à la recherche de solutions concrètes, peut constituer un véritable point d'appui dans un parcours marqué par les violences. Son récit témoigne également de la possibilité d'une transformation profonde : de la souffrance initiale à la sérénité retrouvée, elle décrit un chemin qui lui permet aujourd'hui de se projeter comme une personne capable d'encourager d'autres femmes à demander de l'aide. Son souhait de rendre visibles les parcours de reconstruction, notamment à travers des supports illustrant les évolutions possibles, traduit la conviction que les expériences positives peuvent devenir des ressources collectives porteuses d'espoir. Le mot qu'elle choisit pour résumer son parcours, « je refleuris », exprime avec force cette dynamique de reconstruction.

Pris ensemble, ces trois témoignages mettent en évidence plusieurs enseignements majeurs pour les politiques publiques et les pratiques professionnelles. Le premier est que l'écoute n'a de sens que si elle débouche sur une action effective. La reconnaissance de la parole des victimes doit s'accompagner de réponses rapides, coordonnées et adaptées aux besoins exprimés. Le second est que les personnes concernées attendent moins des professionnel.les une compréhension parfaite de leur vécu qu'une posture fondée sur le respect, l'absence de jugement et la confiance accordée à leur parole. Enfin, ces récits rappellent que les parcours de sortie des violences ne s'arrêtent pas à la mise en sécurité. Ils ouvrent également la possibilité d'une contribution sociale des anciennes victimes, qui deviennent à leur tour des porteuses d'espoir, des modèles d'identification et des actrices de transformation des représentations collectives.

Ces témoignages invitent ainsi à dépasser une conception de l'accompagnement centrée exclusivement sur la réparation des conséquences des violences. Ils montrent que les institutions peuvent également favoriser l'émergence de trajectoires d'émancipation, dans lesquelles les personnes concernées ne sont plus seulement reconnues pour ce qu'elles ont subi, mais aussi pour les ressources, les savoirs et les capacités d'engagement qu'elles développent au fil de leur reconstruction. Cette évolution constitue sans doute l'un des principaux enseignements de l'ensemble des témoignages présentés : la reconnaissance des victimes ne s'achève pas lorsqu'elles sont écoutées, mais lorsqu'elles sont pleinement considérées comme des sujets capables d'agir, de transmettre et de contribuer à la transformation des pratiques et des politiques publiques.

Transformer les pratiques professionnelles à partir des savoirs expérientiels

Intervention d'Iris ANE

Responsable pédagogique de l'association "Face à l'Inceste";
Ancienne rapporteure de la CIVIISE

Ces témoignages, de femmes ayant vécu des violences, invitent tout d'abord les professionnel.les à adopter une posture de modestie. Ils rappellent qu'aucune catégorie, aucun diagnostic et aucune terminologie ne devraient être imposés aux personnes concernées sans prendre en compte leur propre manière de se définir. Le choix des mots participe pleinement de la reconnaissance de leur pouvoir d'agir. Avant de qualifier une personne de « victime », de « survivante » ou autrement, il importe de lui laisser la possibilité de nommer elle-même son expérience.

Les récits mettent également en évidence les limites d'un modèle d'intervention fondé sur l'exigence permanente d'explication. Les institutions conditionnent encore très largement l'accès aux droits, aux soins ou à la justice à la production d'un récit détaillé des violences subies. Les personnes doivent raconter, puis raconter à nouveau, souvent dans un langage conforme aux attentes des différentes administrations et professions qu'elles rencontrent. Cette répétition constitue en elle-même une épreuve supplémentaire, qui peut contribuer à la reviviscence du traumatisme et retarder les parcours de reconstruction.

Les savoirs issus de l'expérience invitent ainsi à déplacer le centre de gravité des pratiques professionnelles. Il ne s'agit pas de renoncer à l'écoute, mais de sortir d'une logique dans laquelle le récit devient la condition préalable de toute intervention. Les professionnel.les sont appelé.es à développer des modalités d'accompagnement davantage fondées sur l'action, la confiance et la présomption de crédibilité, plutôt que sur la multiplication des preuves narratives exigées des personnes concernées.

Dans cette perspective, la pair-aidance apparaît comme un levier particulièrement intéressant. Les personnes ayant traversé des expériences comparables partagent des références communes qui rendent parfois inutile l'explication détaillée de certaines dimensions du vécu traumatique. Sans prétendre à une compréhension totale, chaque parcours demeurant unique, cette proximité expérientielle permet de réduire le poids des justifications permanentes et favorise des formes de reconnaissance plus immédiates. La pair-aidance ne se substitue pas aux interventions professionnelles ; elle les complète en apportant une qualité de compréhension spécifique, fondée sur l'expérience vécue.

Ces constats conduisent également à interroger l'organisation même des parcours d'accompagnement. La répétition des récits résulte souvent d'un manque de coordination entre les différents acteurs institutionnels. Une meilleure circulation de l'information, dans le respect des droits des personnes, permettrait de limiter la nécessité pour les victimes de revivre continuellement leur histoire au fil des démarches judiciaires, médicales, sociales ou administratives. L'amélioration des pratiques suppose donc autant une évolution des postures professionnelles qu'une transformation des organisations.

Enfin, cette réflexion ne peut ignorer les effets des violences sur celles et ceux qui les écoutent. Les professionnel.les exposé.es de manière répétée aux récits traumatiques peuvent développer un traumatisme vicariant susceptible d'altérer leur capacité d'écoute, leur disponibilité psychique et leur qualité d'intervention. L'habituation aux violences, la tendance à interpréter les récits à travers des grilles théoriques préexistantes ou encore la recherche de mécanismes de protection psychologique constituent des risques réels pour les métiers de l'accompagnement.

Reconnaître cette vulnérabilité professionnelle invite à rompre avec une logique de toute-puissance. Aucun.e professionnel.le ne peut durablement accompagner les violences sans bénéficier elle.lui-même d'espaces de supervision, de transmission et de relais. Prendre soin des intervenant.es constitue une condition de qualité de l'accompagnement autant qu'une exigence éthique.

En définitive, les savoirs expérientiels ne transforment pas uniquement les connaissances sur les violences ; ils conduisent à repenser les pratiques professionnelles elles-mêmes. Ils invitent à substituer à une logique de contrôle une logique de coopération, à privilégier la confiance plutôt que la suspicion, à mieux articuler les interventions entre institutions et à reconnaître que la qualité de l'accompagnement repose autant sur l'écoute des personnes concernées que sur la capacité des professionnel.les à interroger leurs propres postures. Cette transformation suppose enfin un véritable travail de transmission entre professionnel.les afin que les enseignements issus de l'expérience des victimes deviennent un patrimoine collectif au service de politiques publiques plus justes et de pratiques plus respectueuses des parcours de reconstruction.



De l'expérience à l'engagement : la pair-aidance comme institutionnalisation des savoirs expérientiels

Intervention de **Berengère SEYVE**
Responsable formation de l'ADRIC

La reconnaissance des savoirs issus de l'expérience trouve une traduction concrète dans les démarches de pair-aidance. Développée historiquement dans les domaines de la santé mentale, de la psychiatrie, des addictions ou encore du handicap, la pair-aidance repose sur un principe simple : une personne ayant traversé une expérience de vie difficile ou stigmatisante peut, après un travail d'élaboration de cette expérience, mobiliser les connaissances acquises pour accompagner d'autres personnes confrontées à des situations similaires.

Cette approche demeure encore peu développée dans le champ des violences faites aux femmes. Cette situation s'explique en partie par la persistance d'une représentation de la victime comme une personne durablement définie par les violences subies. Tant que le statut de victime est pensé comme une identité figée plutôt que comme une expérience susceptible de produire des savoirs et des compétences, il demeure difficile d'envisager les personnes concernées comme des actrices de l'accompagnement ou de la transformation des institutions.

La pair-aidance opère précisément ce déplacement. Elle ne repose pas uniquement sur le fait d'avoir vécu des violences, mais sur la capacité à transformer cette expérience en compétences transmissibles. Le savoir expérientiel n'est donc pas une conséquence automatique de l'expérience ; il résulte d'un processus d'élaboration, de réflexion et de formation qui permet à la personne de mettre son vécu au service d'autrui. À ce titre, la pair-aidance se distingue de la simple représentation des usagères : la légitimité du pair-aidant, de la pair-aidante, tient autant à son parcours qu'à sa capacité à construire une expertise à partir de celui-ci.

Cette démarche suppose une reconnaissance mutuelle des différentes formes de savoirs. Les connaissances professionnelles, scientifiques et expérientielles ne sont pas envisagées comme concurrentes, mais comme complémentaires. Leur articulation implique toutefois une transformation des rapports traditionnels entre professionnel.les et personnes accompagnées. L'horizontalité qui caractérise la pair-aidance conduit les institutions à dépasser la distinction entre « elles » et « nous » pour reconnaître que les violences traversent l'ensemble du corps social et que les personnes concernées peuvent également être des collègues, des professionnelles ou des citoyennes pleinement engagées dans la vie collective.

Les projets actuellement expérimentés dans les associations spécialisées illustrent cette évolution. Ils visent notamment à construire des parcours de formation permettant à d'anciennes victimes de développer des compétences spécifiques en matière d'accompagnement, de soutien et de participation aux actions des structures. La formation constitue ici un élément central : elle permet de transformer l'expérience vécue en une ressource mobilisable dans des fonctions définies collectivement avec les équipes professionnelles.

Les bénéfices de la pair-aidance concernent d'abord les personnes accompagnées. La rencontre avec une personne ayant traversé une expérience comparable favorise un sentiment de reconnaissance mutuelle et rompt l'isolement souvent associé aux violences. Cette proximité expérientielle permet de déconstruire les représentations stigmatisantes, de donner sens à son propre parcours et de restaurer une capacité de projection dans l'avenir. Elle agit également comme un levier de renforcement du pouvoir d'agir, en développant la confiance en soi, la capacité à faire des choix, à revendiquer ses droits et à s'engager dans un parcours de sortie des violences.

La littérature sur la pair-aidance met en évidence plusieurs formes complémentaires de soutien susceptibles d'être apportées par les pairs : un soutien émotionnel favorisant l'espoir et la confiance ; un soutien pratique facilitant l'accès aux ressources ; un soutien informationnel fondé sur une connaissance concrète des parcours institutionnels ; un soutien de proximité reposant sur la compréhension du vécu ; enfin, un soutien de validation permettant aux personnes de reconnaître la légitimité de leur expérience. Sans prétendre constituer un modèle unique de sortie des violences, la.le pair-aidant.e devient ainsi une figure d'identification susceptible d'encourager les personnes accompagnées dans leur propre cheminement.

La pair-aidance produit également des effets majeurs pour les personnes qui deviennent elles-mêmes pair-aidantes. En transformant une expérience de violence en ressource utile à autrui, elle contribue à renverser le stigmate attaché au statut de victime. Cette reconnaissance institutionnelle favorise une restauration de l'estime de soi et confère une nouvelle légitimité sociale à des parcours longtemps réduits à leur dimension traumatique. Elle participe également à une politisation de l'expérience individuelle en permettant de relier les trajectoires personnelles aux mécanismes structurels des violences sexistes et sexuelles.

Les bénéfices concernent enfin les institutions elles-mêmes. L'intégration de personnes pair-aidantes permet de mettre en lumière des dimensions du parcours des victimes qui échappent souvent aux professionnel.les, révélant ainsi des angles morts dans les pratiques d'accompagnement. Elle enrichit les dispositifs par une expertise complémentaire, favorise une réflexion critique sur les modes d'intervention et contribue à développer une culture professionnelle davantage fondée sur la coopération que sur l'expertise de surplomb.

Cette évolution suppose néanmoins un véritable changement institutionnel. L'introduction de la pair-aidance modifie les rapports de pouvoir au sein des organisations et peut susciter des résistances. Elle conduit les équipes à repenser leurs pratiques, à accepter une redistribution partielle des savoirs et à interroger les formes d'asymétrie inhérentes aux relations d'accompagnement. Loin d'affaiblir les compétences professionnelles, cette horizontalité les enrichit en permettant une meilleure articulation entre savoirs scientifiques, techniques et expérientiels.

Au-delà de ses effets sur les dispositifs d'accompagnement, la pair-aidance contribue enfin à transformer les représentations sociales des victimes. En donnant une place institutionnelle à d'anciennes victimes devenues actrices de l'accompagnement, de la formation ou du plaidoyer, elle rompt avec une vision exclusivement compassionnelle des violences. Les personnes concernées cessent d'être perçues uniquement comme des bénéficiaires de protection pour devenir des partenaires de l'action publique et des co-productrices de réponses collectives face aux violences sexistes et sexuelles. En ce sens, la pair-aidance constitue l'une des formes les plus abouties de reconnaissance des savoirs expérientiels et de leur contribution à la transformation des institutions.



Conclusion

Pour conclure, cette table ronde nous rappelle une chose essentielle : écouter les victimes ne peut pas se limiter à recueillir des témoignages. **Écouter, c'est croire, protéger, agir, mais c'est aussi reconnaître que l'expérience vécue produit un savoir.**

Les interventions d'Alice Casagrande, d'Iris Ané, d'Olympe, de Rosa, de Violette et de Bérengère Seyve nous ont montré que les femmes victimes de violences ne sont pas seulement des personnes à accompagner. Elles sont aussi des femmes qui savent, qui comprennent, qui analysent, qui transmettent. Leur parcours met en lumière les failles des institutions, les besoins concrets, les angles morts de nos pratiques, mais aussi les conditions de la reconstruction : la sécurité, la confiance, la bienveillance, la continuité de l'accompagnement, la solidarité entre femmes.

Nous avons entendu combien une parole accueillie peut réparer, et combien une parole mise en doute peut blesser à nouveau. Nous avons entendu que l'écoute ne suffit pas si elle ne débouche pas sur des réponses concrètes. Nous avons aussi compris que la pair-aidance ouvre une voie précieuse : celle d'un passage de l'expérience à l'engagement, du vécu douloureux à une expertise utile aux autres, aux professionnel.les et aux institutions.

Faire des victimes des expertes, ce n'est pas leur demander de porter seules la charge de la transformation. C'est accepter de partager le pouvoir de dire, de décider et d'agir. C'est construire des pratiques plus horizontales, plus justes, plus respectueuses de ce que les personnes concernées savent de leur propre histoire et des violences qu'elles ont traversées.

Alors, que retenons-nous ? **Sans doute cette exigence simple et forte : ne plus parler seulement sur les victimes, ni même seulement pour elles, mais avec elles. C'est à cette condition que leur parole pourra devenir un véritable levier de démocratie, de transformation et de réparation.**

Merci à toutes nos intervenantes pour la richesse, la force et la générosité de leurs contributions. Merci également à vous toutes et tous pour votre écoute et votre présence.

